

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale présentée par l'union de sociétés coopératives agricoles LA QUERCYNOISE portant sur l'augmentation de la capacité de production d'un abattoir, la restructuration des bâtiments et le redimensionnement de la station de traitement des eaux usées du site situé à Gramat.

Par arrêté préfectoral n° E-2022-136 du 25 mai 2022, **une enquête publique d'une durée de 31 jours est ouverte du 27 juin 2022 au 27 juillet 2022 inclus** sur le territoire de la commune de Gramat, en vue d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision concernant la demande d'autorisation environnementale susvisée présentée par l'union de sociétés coopératives agricoles LA QUERCYNOISE (siret :439 772 948 00022).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de Gramat. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-dessous.

Toute information technique relative au projet peut être demandée à Monsieur Patrice LAFAGE, directeur des opérations, par téléphone : 05.65.10.15.15 ou par courriel : patrice.lafage@laquercynoise.com

Les informations relatives à cette enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : [_http://www.lot.gouv.fr/union-de-societes-cooperatives-agricoles-la-a13724.html](http://www.lot.gouv.fr/union-de-societes-cooperatives-agricoles-la-a13724.html)

Cette enquête concerne les communes de Gramat (lieu du projet), Rocamadour (dont une partie des habitants est desservie par le captage d'eau potable de Cabouy impacté par le projet) et des communes de Bio, Issendolus, Lavergne et Albiac, comprises dans le rayon d'affichage des 3 kilomètres réglementaires définis par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean-Marie WILMART, ingénieur conseil retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse, pour la conduite de cette enquête. Il se tiendra à la disposition du public et assurera les permanences suivant le calendrier ci-joint :

En mairie de Gramat :

Lundi 27 juin 2022 de 9h00 à 12h00,
Samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00,
Lundi 18 juillet 2022 de 9h00 à 12h00,
Mercredi 27 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

En mairie de Rocamadour :

Mercredi 13 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 (salle Mille Club située à l'Hospitalet, 46500 Rocamadour)).

Au cours de cette enquête, le public pourra formuler ses observations directement sur le registre d'enquête mis à sa disposition à la mairie de Gramat ou Rocamadour ou sous forme dématérialisée à l'adresse : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ou par voie postale à la mairie de Gramat : 3, Place du Four, 46500 Gramat ou à la mairie de Rocamadour : le bourg, 46500 Rocamadour, à l'attention du commissaire enquêteur.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, en mairie de Gramat, de Rocamadour et des communes susvisées ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr/union-de-societes-cooperatives-agricoles-la-a13724.html>

La décision prise par le préfet du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Fait à CAHORS, le 31 mai 2022

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale adjointe,



Cécile DUMAINE-ESCANDE